



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ NATRIUMCHLORACETAT

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit	NATRIUMCHLORACETAT
Numéro du produit	1196
Synonymes; marques commerciales	SMCA powder
Numéro d'enregistrement REACH	01-2119459636-27-XXXX
Numéro CAS	3926-62-3
Numéro index UE	607-158-00-5
Numéro CE	223-498-3

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées	Applications industrielles diverses
--------------------------	-------------------------------------

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur	Univar Belgium Riverside Business Park Building G Bd International 55 Internationalelaan 55 1070 Brussels Belgium +32 (0)2 525 05 11 +32 (0)2 520 17 51 sds@univar.com
-------------	--

1.4. Numéro d'appel d'urgence

numéro ORFILA (INRS)	+ 33 (0)1 45 42 59 59
Appel d'Urgence (en dehors des heures ouvrees)	+441865 407333
Sds No.	1196

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification

Dangers physiques	Non classé.
Dangers pour la santé humaine	Acute Tox. 3 - H301 Skin Irrit. 2 - H315
Dangers pour l'environnement	Aquatic Acute 1 - H400

NATRIUMCHLORACETAT

**Classification (67/548/CEE)
ou (1999/45/CE)** T;R25 Xi;R38 N;R50

2.2. Éléments d'étiquetage

Numéro CE 223-498-3

Pictogramme de danger



Mention d'avertissement Danger

Mentions de danger H315 Provoque une irritation cutanée.
H301 Toxique en cas d'ingestion.
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

Mentions de mise en garde P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P301+P310 EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau.
P391 Recueillir le produit répandu.
P501 Éliminer le contenu/récipient selon les réglementations nationales.
P301+P330+P331 EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir.
P403+P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

2.3. Autres dangers

Cette substance n'est pas classée PBT ou vPvB selon les critères UE en vigueur.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Nom du produit	NATRIUMCHLORACETAT
Numéro d'enregistrement REACH	01-2119459636-27-XXXX
Numéro index UE	607-158-00-5
Numéro CAS	3926-62-3
Numéro CE	223-498-3
Commentaires sur la composition	Les données indiquées sont conformes aux dernières directives CE en date.

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Inhalation	Enlever la personne touchée de la source de contamination. Consulter un médecin immédiatement.
Ingestion	Rincer soigneusement la bouche à l'eau. Donner beaucoup d'eau à boire. Ne pas faire vomir. Si le vomissement survient, garder la tête basse pour éviter une pénétration du contenu de l'estomac dans les poumons. Consulter un médecin immédiatement.

NATRIUMCHLORACETAT

Contact cutané	Enlever immédiatement les vêtements contaminés et laver la peau à l'eau et au savon. Consulter un médecin si une gêne persiste.
Contact oculaire	Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau. Enlever les lentilles de contact et ouvrir largement les paupières. Continuer de rincer pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin si une gêne persiste.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Inhalation	Les poussières peuvent irriter le système respiratoire.
Ingestion	Toxique en cas d'ingestion.
Contact cutané	Irritant pour la peau.
Contact oculaire	Peut provoquer une irritation oculaire temporaire.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Indications pour le médecin	Traiter en fonction des symptômes.
------------------------------------	------------------------------------

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	Eteindre l'incendie avec de la mousse résistant aux alcools, du dioxyde de carbone, de la poudre sèche ou de l'eau diffusée.
Moyens d'extinction inappropriés	Ne pas utiliser des jets d'eau comme moyen d'extinction, car cela répandra l'incendie.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de combustion dangereux	Oxydes de carbone. Chlorure d'hydrogène (HCl).
---	--

5.3. Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers pour les pompiers	Porter un appareil respiratoire isolant à pression positive (ARI) et des vêtements de protection appropriés.
---	--

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles	Éviter le contact avec la peau et les yeux. Éviter la formation et la dispersion de poussières. Éviter l'inhalation de poussières. Prévoir une ventilation suffisante.
----------------------------------	--

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement	Les déversements ou rejets incontrôlés dans les égouts doivent être immédiatement déclarés à l'Agence Environnement ou tout autre corps de régulation approprié.
--	--

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage	Éviter la formation et la dispersion de poussières. Enlever le déversement avec un aspirateur ou collecter avec un balai et une pelle, ou assimilé. Collecter et mettre dans des conteneurs à déchets appropriés et sceller fermement. Pour l'élimination des déchets, voir Section 13.
------------------------------	---

6.4. Référence à d'autres sections

Référence à d'autres sections	Pour les équipements de protection individuelle, voir la Section 8. Pour l'élimination des déchets, voir Section 13.
--------------------------------------	--

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

NATRIUMCHLORACETAT

Précautions d'utilisations Faire très attention de ne pas renverser la matière et éviter du contact avec la peau et les yeux. Eviter l'inhalation de poussières. Eviter la chaleur, les flammes et toute autre source d'inflammation. Prévoir une ventilation suffisante.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Précautions de stockage Stocker dans le conteneur d'origine, fermé hermétiquement, dans un endroit sec, frais et bien ventilé.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Les utilisations identifiées pour ce produit sont détaillées en Section 1.2.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle

Aucune valeur limite d'exposition connue pour le (les) composant(s).

DNEL

- Travailleurs - Inhalatoire; Court terme Effets systémiques: 1.2 mg/m³
- Travailleurs - Inhalatoire; Court terme Effets locaux: 1 mg/m³
- Travailleurs - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 0.6 mg/m³
- Travailleurs - Inhalatoire; Long terme Effets locaux: 0.6 mg/m³

PNEC

- Eau de mer; 0.00058 mg/l
- rejet intermittent; 0.00066 mg/l
- Station d'épuration des eaux usées; 1.6 mg/l
- Sédiments (eau douce); 0.0004 mg/kg
- Sédiments (eau de mer); 0.0004 mg/kg
- Sol; 0.006 mg/kg
- ;

8.2. Contrôles de l'exposition

Equipements de protection



Protection des yeux/du visage Porter des lunettes de protection contre les projections de produits chimiques. EN 166

Protection des mains Choisir les gants les mieux appropriés en consultation avec le fournisseur/fabricant de gants, qui peut fournir les informations sur le délai de rupture de la matière constitutive du gant. Les gants en PVC sont recommandés. EN 374

Autre protection de la peau et du corps Porter un vêtement de protection approprié comme protection contre les projections ou la contamination.

Mesures d'hygiène Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit. Se laver après le travail et avant de manger, de fumer et avant d'aller aux toilettes.

Protection respiratoire Porter une protection respiratoire appropriée si la ventilation est pas insuffisante. EN 136/140/145/143/149

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement Ne pas rejeter dans les égouts ou les cours d'eau ou sur le sol. Informer les autorités compétentes en cas de pollution environnementale (égouts, cours d'eau, sol et air).

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

NATRIUMCHLORACETAT

Aspect	Poudre.
Couleur	Blanc.
Odeur	Acide.
pH	pH (solution diluée): 5-9 @50g/l aqueous solution (20°C)
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	Absence de données.
Point d'éclair	~ 270°C (Vase clos Pensky Martins).
Taux d'évaporation	Non applicable.
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	Absence de données.
Pression de vapeur	Absence de données.
Densité de vapeur	Absence de données.
Densité relative	1.85
Solubilité(s)	820 g/l eau @ 20°C
Coefficient de partage	log Pow: -3.8
Température de décomposition	>150°C
Viscosité	Non applicable.
Propriétés explosives	N'est pas considéré comme explosif.

9.2. Autres informations

Autres informations	Aucune information requise.
----------------------------	-----------------------------

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réactivité	Stable à température ambiante normale.
-------------------	--

10.2. Stabilité chimique

Stabilité chimique	Stable à température ambiante normale et utilisé comme recommandé.
---------------------------	--

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions dangereuses	Aucun connu.
---	--------------

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter	Eviter la chaleur excessive pour des périodes prolongées.
----------------------------	---

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles	Oxydants puissants. Amines. Alcools.
-------------------------------	--------------------------------------

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux	Oxydes des substances suivantes: Carbone. Chlorure d'hydrogène (HCl).
--	---

NATRIUMCHLORACETAT

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë - orale

Toxicité aiguë orale (DL₅₀ mg/kg) 904,0

Espèces Rat

ETA orale (mg/kg) 904,0

Toxicité aiguë - cutanée

Toxicité aiguë cutanée (DL₅₀ mg/kg) 3.250,0

Espèces Rat

ETA cutanée (mg/kg) 3.250,0

Toxicité aiguë - inhalation

Indications (CL₅₀ inhalation) DL₅₀ >1268 mg/l, Inhalatoire, Rat

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Données sur l'animal Absence de données.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Absence de données.

Sensibilisation respiratoire

Sensibilisation respiratoire Non sensibilisant.

Sensibilisation cutanée

Sensibilisation cutanée Non sensibilisant.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Essais de génotoxicité - in vitro Basée sur les données disponibles les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité

Cancérogénicité Basée sur les données disponibles les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

Toxicité pour la reproduction - fertilité Absence de données.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Exposition unique STOT un Absence de données.

toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

Exposition répétée STOT rép. LOAEL 15.5 mg/kg, Orale, Rat

Danger par aspiration

Danger par aspiration Basée sur les données disponibles les critères de classification ne sont pas remplis.

Inhalation Les poussières peuvent irriter le système respiratoire.

Ingestion Toxique en cas d'ingestion.

NATRIUMCHLORACETAT

Contact cutané	Irritant pour la peau.
Contact oculaire	Peut provoquer une irritation oculaire temporaire.

SECTION 12: Informations écologiques

Écotoxicité	Très toxique pour les organismes aquatiques.
12.1. Toxicité	
toxicité aquatique aiguë	
C(E)L ₅₀	0.01 < L(E)C ₅₀ ≤ 0.1
Facteur M (aigu)	10
Toxicité aiguë - poisson	CE ₅₀ , 96 heures: 369 mg/l, Poecilia reticulata (Guppy)
Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques	CE ₅₀ , 48 heures: 88 mg/l, Daphnia magna
Toxicité aiguë - plantes aquatiques	NOEC, 72 heures: 0.0058 mg/l, Desmodemus subspicatus

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité	La substance est facilement biodégradable.
------------------------------	--

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulative potential	Le produit n'est pas bioaccumulable.
Coefficient de partage	log Pow: -3.8

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité	Le produit est soluble dans l'eau.
----------	------------------------------------

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Résultats des évaluations PBT et vPvB	Cette substance n'est pas classée PBT ou vPvB selon les critères UE en vigueur.
---------------------------------------	---

12.6. Autres effets néfastes

Autres effets néfastes	Aucune information disponible.
------------------------	--------------------------------

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Information générale	Les déchets sont classifiés comme des déchets dangereux. Éliminer dans une décharge autorisée conformément aux réglementations locales d'élimination des déchets. Ne pas percer ou incinérer, même vide.
Méthodes de traitement des déchets	Éliminer les déchets dans un site d'élimination des déchets agréé selon les exigences de l'autorité locale d'élimination des déchets.

SECTION 14: Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU

N° ONU (ADR/RID)	2659
N° ONU (IMDG)	2659
N° ONU (ICAO)	2659
N° ONU (ADN)	2659

NATRIUMCHLORACETAT

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Nom d'expédition (ADR/RID)	SODIUM CHLOROACETATE
Nom d'expédition (IMDG)	SODIUM CHLOROACETATE
Nom d'expédition (ICAO)	SODIUM CHLOROACETATE
Nom d'expédition (ADN)	SODIUM CHLOROACETATE

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe ADR/RID	6.1
Code de classement ADR/RID	T2
Etiquette ADR/RID	6.1
Classe IMDG	6.1
Classe/division ICAO	6.1
Classe ADN	6.1

Etiquettes de transport



14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR/RID)	III
Groupe d'emballage (IMDG)	III
Groupe d'emballage (IATA)	III
Groupe d'emballage (ICAO)	III

14.5. Dangers pour l'environnement

Substance dangereuse pour l'environnement/polluant marin



14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

EmS	F-A, S-A
Catégorie de transport ADR	2
Code de consignes d'intervention d'urgence	2Z
Numéro d'identification du danger (ADR/RID)	60
Code de restriction en tunnels	(E)

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

NATRIUMCHLORACETAT

Transport en vrac
conformément à l'annexe II de
la convention Marpol 73/78 et
au recueil IBC

Aucune information requise.

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations nationales	The Chemicals (Hazard Information and Packaging for Supply) Regulations 2009 (SI 2009 No. 716).
Législation UE	Dangerous Preparations Directive 1999/45/EC. Règlement (CE) N° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), amendé. Règlement (CE) N° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, amendé.
Document d'orientation	CHIP for everyone HSG228. Safety Data Sheets for Substances and Preparations. Approved Classification and Labelling Guide (Sixth edition) L131.
Classification de danger pour l'eau	WGK 3
Statut d'inventaires	TSCA DSL AICS NZIOC ENCS ISHL KECL PICCS IECS

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique a été réalisée.

SECTION 16: Autres informations

Date de révision	23-07-15
Révision	01
Numéro de FDS	1196
Statut de la FDS	Approuvé.
Signature	K Winter
Phrases de risque dans leur intégralité	R25 Toxique en cas d'ingestion. R38 Irritant pour la peau. R50 Très toxique pour les organismes aquatiques.
Mentions de danger dans leur intégralité	H301 Toxique en cas d'ingestion. H315 Provoque une irritation cutanée. H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

TURKISH SIGNATURE